

ERF Enghien - 1990

• Décision 16, p. 32 – Suite à donner aux assemblées « Justice, Paix, Sauvegarde de la création »

En vue de la réception par notre union d'Eglises et par nos paroisses des textes issus des assemblées « Justice, Paix, Sauvegarde de la Création » de Bâle et de Séoul, et de la mise en œuvre des recommandations que ceux-ci contiennent, le Synode... demande au Conseil national d'organiser l'étude de ces textes pour :

- dégager les recommandations qu'ils contiennent et préciser à qui elles s'adressent (personnes, paroisses, union d'Eglises, œuvres et mouvements, etc.),
- stimuler les paroisses et les œuvres à s'engager dans le processus « Justice, Paix, Sauvegarde de la Création ».

Cette étude et cette stimulation devraient se faire sans tarder et de la manière la plus œcuménique possible : à l'échelon du Conseil d'Eglises chrétiennes et de la Fédération Protestante ou du Conseil Permanent Luthéro-Réformé.